

Communiqué de presse

Le 15 mars 2022

UNE AVANCÉE DÉCISIVE POUR LE PROJET DE DEMI-ÉCHANGEUR DE CHANTACO



Ce mardi 15 mars en Conseil permanent, les élus du Pays Basque ont voté une convention tripartite entre la Communauté Pays Basque, son Syndicat des mobilités et VINCI Autoroutes. Elle acte une avancée décisive sur le projet de demi-échangeur de Chantaco. Le Gouvernement a en effet confirmé aux élus basques l'importance de ce projet et a commandé à VINCI Autoroutes les études préalables à sa réalisation. À l'instar du demi-échangeur de Chantaco, cette convention intègre des projets emblématiques pour le territoire, portés de longue date par ses élus.

Cette convention est le fruit d'une réunion de travail entre Jean-René Etchegaray, Président de la Communauté Pays Basque et Jean-François Irigoyen, Président du Syndicat des mobilités avec Pierre Coppey, Président de Vinci Autoroutes, venus spécialement à Bayonne à la demande du Premier Ministre.

« C'est un dossier que nous suivons depuis plusieurs années avec Peyuco Duhart puis avec Jean-François Irigoyen. Je me réjouis qu'il aboutisse aujourd'hui. La rencontre que nous avons eue avec Pierre Coppey a été décisive et a également permis de faire avancer des dossiers majeurs tels que Sutar et Izarbel », a déclaré Jean-René Etchegaray.

Pour Jean-François Irigoyen : « Il s'agit de l'aboutissement d'un travail de longue haleine et d'une excellente nouvelle pour Saint-Jean-de-Luz et le Pays Basque. Plus largement, cette convention permet d'inscrire à l'agenda politique des projets dont, jusqu'à présent, l'Etat et VINCI Autoroutes ne voulaient pas entendre parler, considérant qu'il s'agissait de dossiers locaux ne regardant que les collectivités ».

Le demi-échangeur de Chantaco permettra de capter directement le trafic arrivant de la Vallée de la Nivelle, évitant ainsi de congestionner le centre-ville de Saint-Jean-de-Luz et la D810, l'échangeur actuel se situant plus au nord. Ce projet est une condition *sine qua non* à la réalisation de la ligne express Bayonne-Hendaye accompagnée par l'Etat : l'insertion d'un site propre sur la départementale 810 nécessite en effet de réduire la circulation sur cet axe. L'État a d'ores et déjà reconnu l'intérêt de ce projet et commandé à VINCI Autoroutes les études préalables à sa réalisation.

Contact presse :

Bénédicte Saint-André : 06 84 07 25 22
b.saint-andre@communaute-paysbasque.fr

La convention prévoit également le réaménagement de l'échangeur de Sutar, de nouveaux parcs relais, des aires de covoiturages et des aménagements dédiés aux modes doux pour désengorger le réseau routier local et décongestionner les centres-villes au bénéfice de l'environnement et des habitants.

Le réaménagement de l'échangeur de Sutar pour l'arrivée de T2 à Bassussarry

La convention intègre le réaménagement de l'échangeur de Sutar à Bayonne / Anglet pour mieux répartir les flux arrivant de la route de Cambo, de l'autoroute, du boulevard d'Aritxague et garantir ainsi une arrivée fluide de Tram'bus jusqu'au parc-relais de Makila, futur terminus de la T2

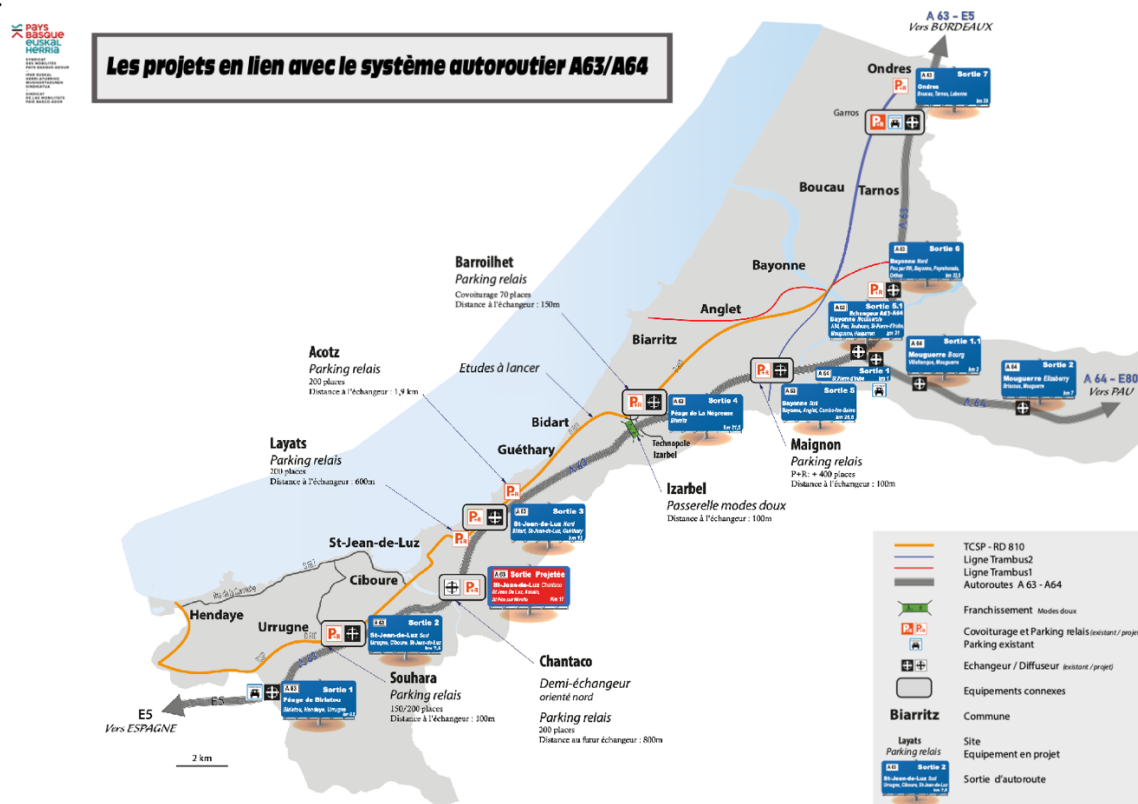
La passerelle dédiée aux modes doux d'Izarbel engagée

Un projet permettant d'offrir un cheminement dédié aux modes doux sur la passerelle franchissant l'autoroute A 63 pour rallier Izarbel est également inscrit dans la convention, une offre essentielle pour accompagner le développement d'Izarbel, porté par la Communauté Pays Basque.

Ce projet est complémentaire de l'aire de covoiturage de 70 places qui sera réalisée en 2022 sur le site de Barroillet et jouxtant l'échangeur de Biarritz. Pour ce faire, la Communauté met à disposition le foncier et VINCI Autoroutes prend en charge le coût des travaux (485 000 euros).

Un chapelet de parcs-relais aux échangeurs autoroutiers

Plus largement, cette convention prévoit un chapelet de P+R aux échangeurs autoroutiers pour inciter les usagers de l'autoroute à covoiturer et à réaliser leurs trajets terminaux à destination des cœurs d'agglomération et des plages en transports collectifs Txik Txak : P+R de Souhara à Urrugne, P+R de Chantaco, Laiatz et Acotz à Saint-Jean-de-Luz, au P+R de Barroilhet à Biarritz, au P+R de Maignon à Bayonne / Anglet. Les collectivités profiteront ainsi de conditions financières avantageuses puisque bénéficiant d'un cofinancement au titre de la concession Etat-VINCI Autoroutes.



Contact presse :

Bénédicte Saint-André : 06 84 07 25 22
b.saint-andre@communaute-paysbasque.fr